

VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

EN EXERCICE: 29 PRÉSENTS: 23 REPRESENTES: 04 EXCUSEE: 01

DATE DE LA CONVOCATION : Le 12 septembre 2022

PUBLICATION SITE INTERNET: Le 23 septembre 2022 Président de séance : M. Franck LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents: M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.

Étaient représentés: Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.

Excusée: Mme Audine FRECKMANN

Délibération n°21 Rapporteur : M. Umberto DIMASTROMATTEO

Objet : Travaux de voirie et réseaux divers (2022 à 2026) – Attribution du marché

Le marché à bons de commande concernant les travaux de voirie et réseaux divers est arrivé à son terme le 19 juin 2022.

Conformément aux articles L2123-1 et R2123-1-1 du Code de la commande publique (CCP), une consultation par procédure adaptée a été lancée le 27 avril 2022. Son exécution se fera par un accord-cadre à bons de commande selon les articles L2125-1-1, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du CCP durée est d'un an renouvelable au maximum trois fois. Le montant maximum des commandes sera de 300 000 € HT par an.

Les entreprises intéressées par ces travaux ont été invitées à déposer leur offre pour le 20 mai 2022.

Suite à l'analyse et après négociation des offres, il est proposé d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché avec le groupement d'entreprises Martoïa/Basso (le montant maximum sera de 300 000 € HT par an)

La Commission « Achats » réunie le 05 septembre 2022 a examiné le dossier.

La Commission Municipale a examiné le dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Confie les travaux de voirie et réseaux divers au groupement d'entreprises Martoïa / Basso pour un montant annuel de 300 000€ HT.
- -Autorise M. le Maire ou son représentant à signer le marché.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire,

Michel Chevallier, Adjoint au Maire



073-217303031-20220919-20220919_DE21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022 Affichage : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

